

SAS 4 MZS
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : « 805 Route de Guimard » – Lieudit GUIMARD 12240
CASTANET
En voie de Formation au RCS de RODEZ

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 2 MAI 2024

Le deux mai deux mille vingt-quatre, à quatorze heures, les associés fondateurs de la S.A.S. 4 MZS se sont réunis dans les locaux du siège sis « 805 Route de guimard » Lieudit GUIMARD, commune de CASTANET (Aveyron) afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- 1- Adoption définitive des statuts
- 2- Nomination du Président
- 3- Nomination du Directeur Général
- 4- Accomplissement des formalités de constitution

Sont présents :

- Monsieur Michel MAZARS
- Madame Charlène MAZARS
- Monsieur Gontran MAZARS
- Madame Patricia PARAMELLE épouse MAZARS

PREMIÈRE RÉOLUTION : Adoption définitive des statuts

Après lecture attentive, Madame Patricia PARAMELLE épouse MAZARS invite ses futurs associés à se prononcer sur l'adoption définitive des statuts de la S.A.S. 4 MZS.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de procéder à la signature des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION : Nomination du Président

L'assemblée décide de nommer Madame Patricia PARAMELLE épouse MAZARS demeurant « 805 route de Guimard » lieudit GUIMARD commune de CASTANET (12240) aux fonctions de Présidente de la S.A.S. 4 MZS.

Ses fonctions de Présidente prennent effet le jour de l'immatriculation de la S.A.S. et sont fixées pour une durée indéterminée.

Il est précisé que Madame Patricia PARAMELLE épouse MAZARS n'est actuellement pas rémunérée au titre de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

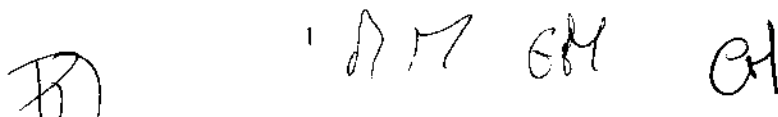
TROISIÈME RÉOLUTION : Nomination du Directeur Général

L'assemblée décide de nommer Monsieur Gontran MAZARS « 805 route de Guimard » lieudit GUIMARD commune de CASTANET (12240) aux fonctions de Directeur Général de la S.A.S. 4 MZS.

Ses fonctions de Directeur Général prennent effet le jour de l'immatriculation de la SAS et sont fixées pour une durée indéterminée.

Il est précisé que Monsieur Gontran MAZARS n'est actuellement pas rémunéré au titre de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



QUATRIÈME RÉSOLUTION : Accomplissement des formalités de constitution

L'assemblée décide à l'unanimité de confier à Madame Patricia PARAMELLE épouse MAZARS le soin d'accomplir les formalités consécutives à la constitution de la S.A.S. 4 MZS, à savoir :

- faire paraître un avis de constitution dans un journal d'annonces légales,
- accomplir les formalités nécessaires à l'immatriculation de la S.A.S. au Centre de formalités des entreprises et au Registre du commerce et des sociétés,
- ouvrir un compte bancaire au nom de la S.A.S. 4 MZS auprès de l'agence du CREDIT AGRICOLE de RIEUPEYROUX (Aveyron),
- déclarer l'existence de la S.A.S. 4 MZS auprès des tiers intéressés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

Fait à CASTANET, le 2 mai 2024, en six exemplaires.

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »
« Bon pour acceptation de mes fonctions de
Présidente »
Madame Patricia PARAMELLE
Epouse MAZARS

Lu et approuvé
Bon pour acceptation de mes fonctions de
Présidente



Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »
« Bon pour acceptation de mes fonctions de
Directeur Général »
Monsieur Gontran MAZARS

lu et approuvé
Bon pour acceptation de
mes fonctions de directeur general



Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »
Madame Charlène MAZARS

lu et approuvé



Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »
Monsieur Michel MAZARS

lu et approuvé

